

Contenieux des concours

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Identifier les contentieux d'organisation des concours afin d'en assurer la bonne exécution
- Mesurer les risques afin de sécuriser l'organisation des concours

Public Visé

DRH • Cadres et agents chargés du recrutement et de l'organisation des concours • Responsables du contentieux

Pré Requis

Avoir des connaissances en organisation des concours de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

- Identifier les contentieux d'organisation des concours afin d'en assurer la bonne exécution
- Mesurer les risques afin de sécuriser l'organisation des concours

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique et mise en perspective jurisprudentielle
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Juriste en droit public

Parcours pédagogique

- **Fondements légaux et réglementaires de l'organisation des concours et examens de la fonction publique territoriale**
 - Code général de la Fonction Publique
 - Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale
 - Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois
 - Décrets fixant les modalités d'organisation des épreuves
 - Arrêtés portant programme des épreuves
- **Principales "zones de fragilité" des concours et examens (principales jurisprudences)**
 - Concours, "opération complexe"
 - Admission à concourir
 - L'impartialité des jurys
 - Parité des jurys, un membre du jury défaillant
 - L'égal accès aux concours, les discriminations
 - Valeur des épreuves
 - Scindement des jurys
 - Transferts de postes
 - Les recours contre les notes et les appréciations du jury
- **Communicabilité des documents**
 - Rôle de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA)
 - Documents non communicables
 - Documents communicables aux candidats seulement
 - Documents communicables à tous
- **Conséquences de l'annulation contentieuse d'un concours ou d'un examen**
 - Réorganisation des épreuves
 - Annulation des nominations
 - Annulation des listes d'aptitude

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

-**Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

-**Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Assiduité et Fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée **Effectif** **Tarifs (net de taxes)**

7.00 Heures
1 Jour

De 6 à 14 Personnes

Inter (Par personne) : 660.00

Inter Adhérent (Par personne) : 620.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org